



HAL
open science

Introduction. "Faiseurs de droit": les juristes internationalistes, une approche globale située

Dzovinar Kévonian, Philippe Rygiel

► To cite this version:

Dzovinar Kévonian, Philippe Rygiel. Introduction. "Faiseurs de droit": les juristes internationalistes, une approche globale située. *Monde(s). Histoire, Espaces, Relations*, 2015, Profession, juristes internationalistes, 7, pp.1-20. halshs-01159904

HAL Id: halshs-01159904

<https://shs.hal.science/halshs-01159904v1>

Submitted on 22 Feb 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Introduction

« Faiseurs de droit » : les juristes internationalistes, une approche globale située

Dzovinar Kévonian
Université Paris Ouest Nanterre La Défense, ISP, CNRS/ENS Cachan
Philippe Rygiel
Université Paris-Ouest Nanterre La Défense, IDHES, CNRS

« L'histoire est comme un souffle vécu qui anime le droit ».
« Il faut aimer son époque à peu près comme il faut aimer son pays ».
Alphonse Rivier, *Introduction historique au droit romain*
Bruxelles, V. Dévaux, 1872.

L'historiographie du droit international¹ a connu depuis une quinzaine d'années de profondes évolutions qui tiennent à l'influence d'une approche déconstructiviste des pratiques et discours juridiques, des travaux menés par les tenants des *Critical Legal Studies*, comme des effets du *Linguistic Turn*. Dans l'état des lieux auxquels procèdent Bardo Fassbender et Anne Peters en introduction du volumineux *Oxford Handbook of the History of International Law* paru à l'automne 2012 (1 228 pages)², les auteurs insistent sur le tournant historiographique qui a débuté notamment par la traduction anglaise de l'ouvrage de Wilhelm Grewe (2000)³ puis dans une perspective d'histoire intellectuelle critique par *The Gentle Civilizer of Nations* de Martti Koskenniemi (2002), qui reconstitue les sensibilités cosmopolites impériales des juristes internationalistes occidentaux⁴. Celui-ci pointe les ambivalences d'un corps ou d'un milieu qui, tout en ayant participé à l'institutionnalisation de l'internationalisme libéral⁵, a

¹ Nous tenons à adresser nos remerciements à celles et ceux qui, par leurs conseils, avis et relectures ont contribué à la réalisation de ce dossier : Pierre-Yves Condé, Lucie Delabie, Jean-Marc Delaunay, Jean-Michel Guieu, Jean-Louis Halpérin, Hélène Harter, Olivier Jouanjan, Martti Koskenniemi, Nicolas Manidakis, M'Hamed Oualdi, Antoine Prost, Tobias Reckling, Charlotte Vorms, Laurent Warlouzet, Annette Wiewiorka. Nous tenons à exprimer notre reconnaissance à Gisèle Borie pour la compétence et l'implication avec lesquelles elle nous a accompagnés tout au long de la préparation de ce dossier.

² Bardo Fassbender, Anne Peters, "Introduction: Towards a Global History of International Law", in Bardo Fassbender, Anne Peters, eds., *The Oxford Handbook of the History of International Law* (Oxford: Oxford University Press, 2012), p. 1-24.

³ *Epochen der Völkerrechts geschichte*, Baden-Baden, Nomos, 1988 (1st ed. 1984) ; trad. anglaise : *The Epochs of International Law* (Berlin: Walter de Gruyter, 2000).

⁴ Martti Koskenniemi, *The Gentle Civilizer of Nations. The Rise and Fall of International Law, 1870-1960* (Cambridge, Cambridge University Press, 2002).

⁵ Guillaume Sacriste, Antoine Vauchez, « Les "bons offices" du droit international : la constitution d'une autorité non politique dans le concert diplomatique des années 1920 », *Critique internationale*, vol. 26, n° 1, 2005, p. 110-117 ; Guillaume Sacriste, Antoine Vauchez, « La "guerre hors la loi", 1919-1930. Note de recherche : les origines de la définition d'un ordre politique international », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 151-152, n° 1-2, 2004 ; Dzovinar Kévonian, « Les juristes et l'Organisation internationale du travail, 1919-1939. Processus de légitimation et institutionnalisation des relations internationales », *Journal of the History of International Law*, vol. 12 (2010/2), p. 227-266 ; Jean-Michel Guieu, "The Debate about European Institutional

internationalistes, une approche globale située. Monde(s). Histoire, Espaces, Relations, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2015, Profession, juristes internationalistes, pp.1-20.

<halshs-01159904>

tout à la fois échoué et contribué à légitimer mission civilisatrice et dominations impériales⁶.

Les travaux inscrits dans une histoire globale ou mondiale critiquant l'approche européocentriste de l'histoire du droit international sont en effet concomitants⁷. Cette dernière, longtemps dominante, a ignoré les expériences légales extra-européennes se concentrant sur le système interétatique européen mis en place à l'époque moderne. Le constat a nourri la critique d'un ordre juridique légitimant les processus de domination coloniaux et impérialistes⁸ autant que elle, d'un nationalisme épistémique endémique⁹. L'approche globale a ainsi contribué à revisiter l'histoire du droit international. Aux côtés d'une approche réaliste concevant le droit comme élément de légitimation des rapports internationaux de domination, une autre perspective centrée sur les dynamiques entre centre et périphérie, intégrant les logiques endogènes et les formes de résistances a été promue par les séries éditées par Fleurs Johnson, Thomas Skouteris et Wouter Werner dans le *Leiden Journal of International Law*¹⁰.

Le monumental *Oxford Handbook of Internal Law* témoigne de ces multiples ruptures. Bardo Fassbender et Anne Peters qui le définissent comme une première étape d'une histoire globale et multcentrée du droit international entendent la conduire à partir des entrées suivantes : acteurs-sujets du droit international ; thèmes du droit (inspirés de l'histoire des concepts) ; espaces régionaux à l'échelle mondiale (Afrique, Asie, Amérique, Europe), connexions et

Order among International Legal Scholars in the 1920s and its Legacy", *Contemporary European History*, vol. 21 (2012/3), p. 319-337; « Juristes internationalistes », dossier de la revue *Relations internationales*, n° 149, 2012 coordonné par Jean-Michel Guieu et Dzovinar Kévonian.

⁶ L'Erik Castrén Institute of International Law and Human Rights (Université d'Helsinki) est actuellement engagé dans un programme intitulé "Intellectual History of International Law: Empire and Religion", mis en place par Martti Koskenniemi.

⁷ Balakrishnan Rajagopal, *International Law from Below: Development, Social Movements and Third World Resistance* (Cambridge: Cambridge University Press, 2003); R. P. Anand, *Studies in International Law and History: An Asian Perspective* (Leiden: Martinus Nijhoff, 2004); R. P. Anand, *Development of Modern International Law and India* (Baden-Baden: Nomos, 2005); Anthony Anghie, *Imperialism, Sovereignty and the Making of International Law* (Cambridge: Cambridge University Press, 2004); Arnulf Becker Lorca, "Universal International Law: Nineteenth-Century Histories of Imposition and Appropriation", *Harvard International Law Journal*, vol. 51 (2010), p. 475-552; Martti Koskenniemi, "Histories of International Law: Dealing with Eurocentrism", *Rechtsgeschichte*, n° 19, 2011, p. 152-176 ; Arnulf Becker Lorca, "Eurocentrism in the History of International Law", in Bardo Fassbender, Anne Peters, eds., *The Oxford Handbook*, op. cit., p. 1034-1057 (cf. note 2) (mise en perspective des deux générations des TWAIL Studies).

⁸ Nathaniel Berman, *Passions and Ambivalence : Colonialism, Nationalism and International Law* (Leiden: Brill, 2011); paru en français en 2008, Pédone, CERDIN ; voir l'introduction stimulante d'Emmanuelle Jouannet, in Emmanuelle Jouannet, Hélène Ruiz Fabri (dir.), *Impérialisme et droit international en Europe et aux États-Unis : mondialisation et fragmentation du droit*, Paris, Société de législation comparée, 2007. Une mise en perspective nuancée intégrant la spécificité du XIX^e siècle, le refus du contre-récit et une conception du droit comme reflet des ambivalences des sociétés et juristes, dans Emmanuelle Jouannet, « Des origines coloniales du droit international : à propos du droit des gens modernes au XVIII^e siècle », in Vincent Chetail, Pierre-Marie Dupuy, eds., *The Roots of International Law/Les fondements du droit international. Liber Amicorum Peter Haggemacher* (Leiden: Brill-Nijhoff, 2013), p. 649-671. Voir aussi l'ensemble des contributions de la partie IV du volume.

⁹ Anne Peters, « Die Zukunft der Völkerrechtswissenschaft : Wider den epistemischen Nationalismus », *Zeitschrift für ausländisches öffentliches Recht und Völkerrecht*, n° 67, 2007, p. 721-776.

¹⁰ Les approches croisent études biographiques et entrées thématiques : Alejandro Alvarez (2006), Taslim Olawale Elias (2008), *India and International Law* (2010), *The League of Nations and the Construction of Periphery* (2011).

internationalistes, une approche globale située. Monde(s). Histoire, Espaces, Relations, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2015, Profession, juristes internationalistes, pp.1-20.

<halshs-01159904>

transferts ; interactions et impositions (diplomatie, colonialisme et domination, esclavage, civilisé/non civilisé) ; méthodologie et théorie¹¹. Les limites de l'approche, qu'ils soulignent avec raison, résident dans le risque de promouvoir une histoire globale unique ou unifiée, réifiant une évolution unidirectionnelle du monde et non de rendre compte de multiperspectives et d'expériences globales diverses.

C'est écrire là que plusieurs dynamiques sont conjointement convoquées par ce projet : un processus historique d'intégration mondiale dont les éléments de périodisation sont objets de débats et un mode d'approche des processus historiques impliquant un décloisonnement des regards et une approche contextuelle pouvant être élargie à l'échelle planétaire¹². Déplacements épistémologiques et méthodologiques en résultent qu'attestent les croisements disciplinaires, la diversité des objets investis, le dépassement des historiographies nationales et le « récit » de l'occidentalisation du monde¹³, l'entreprise rejoignant alors les perspectives de l'histoire connectée¹⁴. L'importante contribution au champ d'Arnulf Becker Lorca¹⁵ dont l'auteur débat en ces pages avec Douglas Howland et Jean-Louis Halpérin l'illustre, montrant à la fois la pertinence et les enjeux d'une telle perspective, qui redonne statut d'acteur aux juristes n'appartenant pas au cercle étroit des jurisconsultes des grandes puissances et en mettant en évidence circulations, hybridation et connexions offre un récit à la fois polyphonique et polycentré du développement du droit international qui permet de déplacer ou du moins d'interroger les périodisations généralement admises. Gageons que les débats dont les pages de cette revue recueillent les premiers échos seront longs et vifs.

Le présent dossier prend sens en ce moment historiographique. Il entend par une histoire des acteurs du droit international qui s'attache à la fois à leurs pratiques, à leurs parcours et positionnements, souvent complexes et multiples et à la construction des identités, professionnelle mais aussi sociales ou idéologiques mises en œuvre par ceux-ci, contribuer à une histoire multifocale du droit international à l'époque contemporaine, s'attachant plus particulièrement à la période qui va de la naissance du droit international moderne durant la seconde moitié XIX^e siècle aux lendemains de la Seconde Guerre mondiale. Ainsi que le rappelle Géraud de La Pradelle au cours de l'entretien qu'il a bien voulu nous accorder à l'occasion de la préparation de ce dossier, et que l'avait déjà souligné Martti Koskenniemi, les mutations du droit international dans un monde bipolaire confronté aux soubresauts de la décolonisation, mais aussi au renforcement des interdépendances conduisant à la multiplication des instances régulatrices, sont telles qu'elles justifieraient à elles seules un dossier.

¹¹ Sur la critique et la réception de l'ouvrage, voir la note de synthèse d'Alexandra Kemmerer qui plaide pour des "Global Histories": "Towards a Global History of International Law? Editor's Note", *The European Journal of International Law*, vol. 25 (2014/1), p. 287-295. La note rend également compte du workshop interdisciplinaire de débats autour de l'ouvrage et qui s'est tenu en février 2013 à Berlin.

¹² Frederick Cooper, "How Global Do We Want Our Intellectual History to Be?", in Samuel Moyn, Andrew Sartori, eds., *Global Intellectual History* (New York: Columbia University Press, 2013), p. 283-294 ; Caroline Douki, Philippe Minard, « Histoire globale, histoires connectées : un changement d'échelle historiographique ? », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 54-54bis, 2007, p. 7-21.

¹³ Bruce Mazlish, *The New Global History* (New York: Routledge, 2006).

¹⁴ Sanjay Subrahmanyam, "Connected Histories : Notes Toward a Reconfiguration of Early Modern Eurasia", *Modern Asian Studies*, vol. 31 (1997/3), p. 735-762.

¹⁵ Arnulf Becker Lorca, *Mestizo International Law: A Global Intellectual History 1842-1933* (Cambridge: Cambridge University Press, 2015).

internationalistes, une approche globale située. Monde(s). Histoire, Espaces, Relations, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2015, Profession, juristes internationalistes, pp.1-20.

<halshs-01159904>

Celui que nous présentons ici propose un état des lieux nécessaire donc, mais a aussi valeur exploratoire, entendant illustrer et identifier des perspectives de recherches prometteuses. Trois thématiques principales le structurent.

Des communautés élitaires : normes, institutions et discours

L'histoire du droit international au cours de cette période peut s'écrire comme celle d'un milieu – corps, profession ou réseau – qui progressivement, s'étoffe et s'autonomise, se dégageant d'abord d'un mouvement pacifiste bourgeois dont certaines de ses plus illustres figures sont issues et dont les premières institutions, l'Institut de droit international, l'International Law Association et les grandes revues qui émergent au cours du dernier tiers du XIX^e siècle, sont particulièrement soucieuses de dire la genèse et les codes¹⁶. L'individualisation du champ s'accompagne en effet d'une production qui tend à l'unifier en faisant du droit international l'un des personnages majeur d'un grand récit d'occidentalisation et d'universalisation inséré dans la matrice des nationalismes impériaux¹⁷ et des idéologies politiques du temps. La production éditoriale biographique individualisée ou collective participe alors par la constitution d'un « panthéon » des grands internationalistes et fondateurs historiques à ce processus d'unification. Elle concourt également à la légitimation d'un domaine académique peu reconnu dans les structures universitaires de formation et d'enseignement, dans une période de présence croissante du droit dans les chancelleries et les négociations internationales. À ce titre, la Première Guerre mondiale marque un tournant en matière d'institutionnalisation des relations internationales, de critique de la diplomatie secrète et d'une juridicisation des rapports internationaux, la création de la Cour permanente de justice internationale (CPJI), de la Société des Nations, celle de l'Académie de droit international de La Haye constituant une étape décisive de l'histoire du corps des internationalistes, ouvrant la possibilité à quelques-uns de tirer légitimité et revenus de leur insertion au sein des institutions internationales naissantes et non plus d'abord de leurs positions au sein des appareils d'État ou des sociétés locales. Dans l'historicisation du « corps » symbolique des internationalistes jouent l'influence des théories de l'internationalisme libéral et du solidarisme, comme beaucoup plus concrètement, l'action des fondations philanthropiques américaines, en l'espèce les investissements financiers de la Dotation Carnegie pour la Paix internationale.

La production associe alors à la gloire des « fondateurs »¹⁸, la réédition des « classiques » du

¹⁶ Luigi Nuzzo, Vec Milos, eds., *Constructing International Law: the Birth of a Discipline* (Frankfurt a. Main: Klostermann, 2012); Annie Stora-Lamarre, « La fondation de l'Institut de droit international (1873). Au nom du Bien », in Colette Bec, Catherine Duprat, Jean-Noël Luc, Jacques-Guy Petit (dir.), *Philanthropies et politiques sociales en Europe (XVIII^e-XX^e siècle)*, Paris, Anthropos, 1994, p. 121-132.

¹⁷ Martti Koskenniemi, "Nationalism, Universalism, Empire : International Law in 1871 and 1919", conférence devant le département d'histoire de l'Université de Columbia (29 avril 2005), <http://www.helsinki.fi/eci/Publications/Koskenniemi/Columbia%200405.pdf> [consulté en janvier 2015].

¹⁸ Antoine Pillet et ses jeunes agrégatifs, *Les fondateurs du droit international : F. de Vittoria, A. Gentilis, F. Suarez, Grotius, Zouch, Pufendorf, Bynkershoek, Wolf, Vattel, de Martens, leurs œuvres, leurs doctrines*, Paris, Giard & Brière, 1904. Voir aussi parmi la pléthorique production d'Ernest Nys, *Le droit des gens et les anciens jurisconsultes espagnols*, Bruxelles, Weissenbruch, 1914. Plus récemment : José Maria Martínez Val, *Galería de*

internationalistes, une approche globale située. Monde(s). Histoire, Espaces, Relations, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2015, Profession, juristes internationalistes, pp.1-20.

<halshs-01159904>

droit international, édités par la Carnegie à l'initiative de James Brown Scott à partir de 1911¹⁹, ou encore la valorisation d'une filiation transgénérationnelle déclinée en portraits esquissés des « Précurseurs, Modernes, et Contemporains », en « traitant des Vivants », comme le dit Albert de La Pradelle en 1939²⁰. Galerie de portraits et hagiographie associant l'homme à l'œuvre, dominant cette production de figures dont les vertus sont déclinées dans le domaine doctrinal, arbitral ou pédagogique, faisant du savant diplomate, soucieux de transmettre savoirs et valeurs, le représentant idéal d'un corps international travaillant à l'avènement d'une ère de paix, de justice et de prospérité. « Pionniers » et « fondateurs » se partagent l'histoire d'un champ marqué simultanément par des processus de légitimation, une tradition conservatrice ou l'appartenance à des élites socio-politiques. À ces productions textuelles s'ajoutent de multiples pratiques commémoratives, qui voient les internationalistes, certains d'entre eux du moins, se mobiliser afin qu'un monument, une médaille, une fondation, préserve le souvenir des plus grands d'entre eux, ce qui vaut aujourd'hui encore aux usagers de la bibliothèque Cujas en Sorbonne à Paris d'être accueillis par le buste de Louis Renault, aux visiteurs de la faculté libre de Bruxelles de méditer devant le monument Rivier, cependant que les internationalistes de la fin du XIX^e siècle sont nombreux à se mobiliser afin que vive la Fondation Blüntschi.

Les internationalistes, donc, convoquent fréquemment l'histoire, celle du droit international mais aussi celle du monde, c'est particulièrement vrai au XIX^e siècle, Lillana Obregon le rappelle en ce dossier, mais les internationalistes de l'Espagne franquiste étudiés par Ignacio de la Resilla del Moral lui accordent également une particulière attention et, aujourd'hui encore, certaines des figures majeures de l'histoire du droit international sont eux-mêmes des internationalistes. Cette écriture de l'histoire, loin d'être l'aimable et innocent violon d'Ingres de praticiens en retraite est animée souvent par le souci de définir l'avenir d'une pratique, mais aussi une politique, qu'il s'agisse pour Carlos Calvo de négocier la place de l'Amérique latine dans le corps des nations ou pour les juristes du méso-franquisme de peser dans les débats politiques internes afin de redéfinir les rapports de l'Espagne avec l'Europe. À la fois savante, stratégique et située cette histoire dialogue aujourd'hui avec l'histoire des historiens en un mouvement pour une bonne part initié et nourri par Martti Koskenniemi. Cela ne va pas toujours sans difficultés, les normes, les pratiques et les finalités des représentants de ces deux univers ne congruent pas d'évidence, non plus d'ailleurs que ne sont identiques les lignes des fractures épistémiques²¹, ce dont le texte de Lilliana Obregon se fait l'écho. Ajoutons que la prégnance des traditions juridiques et académiques nationales rend l'exercice encore plus ardu parce qu'elle se traduit, Mark Janis le rappelle clairement proposant une histoire du droit international vue des États-Unis en ce dossier, par d'importants écarts jusqu'à la définition même du droit international et des matières qui le composent, et donc de la façon dont peut

grandes juristas, Barcelona, Bosch, 1993 ; Antonio Truyol y Serra, *Histoire du droit international public*, Paris, Economica, 1995.

¹⁹ *Carnegie Endowment for International Peace Yearbook, 1920*. Rapport de la Division de droit international, p. 85-125.

²⁰ *Maîtres et doctrines du droit des gens. Cours de la Faculté de droit de Paris*, Paris, Éditions internationales, 1950 (1^{re} éd. 1939), p. 9.

²¹ Pour un point sur les controverses internes à l'histoire du droit international et les conflits entre internationalistes et externalistes : Akbar Rasulov, "The Life and Times of the Modern Law of Reservations. The Doctrinal Genealogy of General Comment n° 24", *Austrian Review of International and European Law*, vol. 14 (2011/1), p. 103-214.

internationalistes, une approche globale située. Monde(s). Histoire, Espaces, Relations, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2015, Profession, juristes internationalistes, pp.1-20.

<halshs-01159904>

s'écrire son histoire, au point, d'ailleurs, de faire douter Martti Koskenniemi de la possibilité même de déployer une histoire générale du droit international, qui ne peut, écrit-il, qu'être une histoire comparée²².

Il nous semble que le présent dossier, contribution à ce dialogue, illustre l'intérêt qu'il y a alors à poser comme objet cette production commémorative et historique interne au champ, à la fois instrument de légitimation – de la discipline comme de la position des uns et des autres – production normative et témoignage des batailles idéologiques propres au champ. D'autant plus que si les textes réunis ici témoignent de la pertinence de cette approche, le chantier demeure largement ouvert. Notices nécrologiques des institutions d'enseignement, des revues académiques et des sociétés savantes, colloques et volumes d'hommages, discours de réception du titre de docteur *honoris causa*, ouvrages commémoratifs, constituent des corpus, peu explorés encore, dont les conditions d'élaboration, et les enjeux internes et externes sont spécifiques et demandent donc à leur voir appliqué la méthode de la critique de tout document historique²³. Nos recherches actuelles sur ces sources, à partir d'une analyse systématique des notices nécrologiques publiées dans l'*Annuaire* de l'Institut de droit international montrent leurs apports pour une histoire de l'esprit de corps, des valeurs sociales et qualités scientifiques attendues – changeantes selon les époques –, et de l'*ethos* du juriste internationaliste entre compétences techniques et oratoires, mystique du dévouement à la cause de l'institution et *a fortiori* de la paix et de la justice. Ces sources peuvent de plus être croisées avec des analyses diachroniques, établissant une sociographie à partir des données quantitatives disponibles, abondantes et accessibles mais jusqu'à aujourd'hui peu exploitées : listes des membres des associations académiques internationales, des juridictions arbitrales, de la CPJI/CIJ (Cour internationale de justice). Leur exploitation permet de procéder à la sociologie d'une communauté élitaires articulée avec les ancrages locaux/nationaux et les processus de transnationalisation : profils générationnels et reproduction sociale, cartographie mondiale des réseaux juridiques, nature des circulations dans les espaces de formation et de valorisation, multipositionnalité professionnelle (universitaire, avocat, diplomate, juriconsulte, juge, consultant privé), ancrages locaux ou régionaux (évergétisme municipal, appartenances aux cercles de notabilités) et nationaux (affiliations et mandats politiques, fonctions administratives, distinctions honorifiques) etc. La recherche peut s'adosser sur l'existence d'outils biographiques à caractère prosopographique pour certains, souvent

²² Martti Koskenniemi, "The Case for Comparative International Law", *Finnish Yearbook of International Law*, vol. 20 (2009), p. 1-8.

²³ À l'inverse des travaux sur les notices nécrologiques de la presse média, peu de travaux existent sur les nécrologies du monde académique : nous renvoyons ici aux travaux de Pierre Bourdieu, notamment à *Homo Academicus*, Paris, Éditions de Minuit, 1984 ; *La noblesse d'État : grandes écoles et esprit de corps*, Paris, Éditions de Minuit, 1989 ; Gary L. Long, "Organizations and Identity : Obituaries 1856-1972", *Social Forces*, vol. 65 (1987/4), p. 964-1001 ; Nathalie Montel, « Les notices nécrologiques parues dans les Annales des ponts et chaussées au XIX^e siècle ou l'édification d'un panthéon de papier des ingénieurs », *134^e congrès national des sociétés historiques et scientifiques*, 2009, Bordeaux, consultable sur hal-enpc.archives-ouvertes.fr [consulté en janvier 2015] ; Françoise Waquet, « Les "mélanges", honneur et gratitude dans l'université contemporaine », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 53, n° 3, 2006, p. 100-121 (voir aussi son recueil paru en 2010) ; Walter Rüegg, ed., *A History of the University in Europe*, vol. 3, 4 (Cambridge: Cambridge University Press, 2004, 2011) ; Barbara Krug-Richter, Ruth-Elisabeth Mohrmann (dir.), *Frühneuzeitliche Universitätskulturen. Kulturhistorische Perspektiven auf die Hochschule in Europa*, Köln/Weimar, Böhlau, 2009 ; voir également les travaux de Rainer A. Müller et Marian Füssel.

internationalistes, une approche globale située. Monde(s). Histoire, Espaces, Relations, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2015, Profession, juristes internationalistes, pp.1-20.

<halshs-01159904>

réalisés par ensembles/écoles nationaux ou régionaux ou par institution comme pour la CIJ²⁴. Elle dispose également de séries biographiques parues dans *The European Journal of International Law* comme des outils constitués par Peter Macalister-Smith²⁵. Pour le cas français, nous signalons la toute récente mise en ligne de la base Siprojuris consacrée aux enseignants et enseignements dans les facultés de droit de la Révolution française aux années 1950²⁶. Cette base propose actuellement la reconstitution des carrières d'enseignement, de la formation, des origines sociales de près de 600 individus.

De façon plus générale, force est de contester qu'alors que le champ du droit international est fortement structuré par des institutions anciennes et pérennes, les gisements que constituent les archives de celles-ci ont été jusqu'à présent peu exploités l'attention s'étant plus particulièrement portée sur les productions textuelles, particulièrement en matière doctrinale, des grandes figures du droit international. Les associations professionnelles, internationales ou locales, les revues, les maisons d'éditions ont fait l'objet de peu de travaux, alors même que les internationalistes eux-mêmes ont parfois affirmé l'importance pour la structuration du champ de quelques places centrales peu nombreuses. Comme le souligne Christophe Charle,

« L'un des paradoxes de l'histoire globale est en effet qu'à cette échelle, finalement, on retrouve des petits groupes d'acteurs qui assurent les connexions entre espaces, assument les décisions ou prennent les initiatives, parce qu'ils se trouvent à des niveaux stratégiques pour les interconnexions au point que les processus de globalisation qu'ils ont suscités peuvent avoir des effets considérables parfois insoupçonnés par les intéressés eux-mêmes »²⁷.

En France ainsi, les éditions Pédone, ont longtemps été à Paris le principal éditeur des travaux de droit international jouant un rôle clé dans leur valorisation (édition de la *Revue générale de droit international public*), leur diffusion, mais apparaissant aussi comme une instance de consécration et une maille importante de la mise en réseau des internationalistes à l'échelle mondiale, en raison notamment des liens entretenus avec les internationalistes sud-

²⁴ Warren F. Kuehl, *Biographical Dictionary of Internationalists* (Westport: Greenwood Press, 1983) ; Gerd Kleinheyer und alii (dir.), *Deutsche Juristen aus fünf Jahrhunderten: eine biographische Einführung in die Geschichte der Rechtswissenschaft*, Heidelberg, Müller, 1989 ; Vladimir E. Grabar, *The History of International Law in Russia, 1747-1917: A Bio-Bibliographical Study*, transl. 1958 (Oxford: Clarendon Press, 1990) ; Michael Stolleis (Hg.), *Juristen : ein biographisches Lexikon von der Antike bis zum 20. Jahrhundert*, München, Beck, 2001 ; *La Cour internationale de justice*, New York, ONU, services du greffe de la CIJ, 2006 ; Patrick Arabeyre, Jean-Louis Halpérin, Jacques Krynen (dir.), *Dictionnaire historique des juristes français, XI^e-XX^e siècle*, Paris, PUF, 2007 ; Roger Newman, ed., *The Yale Biographical Dictionary of American Law* (New Haven, London, Yale University Press, 2009) ; Krzysztof Pol, Adam Red, *Poczet prawników polskich XIX-XX^e wiek*, Warszawa, H. Beck, 2011 ; Florence Renucci, *Dictionnaire des juristes ultramarins, XVIII^e-XX^e siècle*, Paris, Mission de recherche Droit et Justice, 2012 ; Maria Gigliola Di Renzo Villata, *Lavorando al cantiere del « Dizionario biografico dei giuristi italiani (XII^e-XX^e secolo) »*, Milano, Giuffrè, 2013.

²⁵ Peter Macalister-Smith, Joachim Schwietzke, "Literature and Documentary Sources Relating to the History of Public International Law: An Annotated Bibliographical Survey", *Journal of the History of International Law* (1999/1), p. 136-212 ; Peter Macalister-Smith, "Bio-Bibliographical Key to the Membership of the Institut de droit international, 1873-2001", *Journal of the History of international Law (JHIL)* (2003/5), p. 77-159 ; Peter Macalister-Smith, "A Baltic Bio-Bibliography. International Lawyers of the Baltic Region, Past and Present", *Baltic Yearbook of International Law*, vol. 5 (2005), p. 147-164.

²⁶ Cf. <http://siprojuris.symogih.org/siprojuris/> [consulté en janvier 2015], base constituée sous la direction scientifique de Catherine Fillon.

²⁷ Charle Christophe, « Histoire globale, histoire nationale ? », *Le Débat*, vol. 75, n° 3, 2013, p. 60-68 (il fait alors référence à l'ouvrage de Gisèle Sapero).

internationalistes, une approche globale située. Monde(s). Histoire, Espaces, Relations, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2015, Profession, juristes internationalistes, pp.1-20.

<halshs-01159904>

américains²⁸. Auguste Pédone a accompagné l'évolution de cette mise en réseau à partir de la conférence de La Haye de 1899, la maison Pédone devenant au même titre que Martinus Nijhoff à La Haye²⁹ et Carl Heymanns à Berlin³⁰, un espace territorialisé de sociabilité professionnelle, de rencontres internationales, de traductions³¹, puis de dépôt des publications de tous les grands organismes internationaux. Ainsi pour le cas chinois, la recension des éditions de traductions permet également de constituer une source quantitative et qualitative sur la dissémination des savoirs et les connexions régionales et globales³².

À l'échelle cependant d'une population dont les effectifs croissent tout au long de la période et particulièrement après la Première Guerre mondiale, à l'aune aussi d'une production dont la dimension normative n'est jamais absente, le risque est grand, se limitant à ces perspectives, d'oublier la diversité d'un milieu qu'une observation fine fait apparaître comme un surprenant assemblage de singularités.

Appartenances plurielles et pratiques professionnelles

Le tournant critique, souvent abordé par le biais d'une histoire intellectuelle, a eu pour effet de valoriser une figure idéaltypique du juriste libéral-impérial « représentatif de son époque »³³, déclinée par études de cas biographiques et/ou inscrit dans le cadre interprétatif gramscien de « l'intellectuel organique » comme l'a proposé Thomas Skoutéris à propos du juriste grec Stélio Sfériadès³⁴. Les itinéraires des trois juristes impliqués dans la préparation des procès de Nuremberg, évoqués en ces pages par Guillaume Mouralis, suffisent à montrer que la participation au champ est le fait d'hommes – et essentiellement d'hommes durant la période évoquée – dont la formation et les expériences professionnelles, et partant les pratiques, mais aussi les notions qu'ils convoquent alors qu'ils sont rassemblés autour d'un même objet, peuvent considérablement varier. Reut Yael Paz, étudiant Hans Kelsen, montre l'intérêt, de prendre en compte, au-delà des formes de l'insertion dans le champ juridique, l'inscription dans un milieu, une histoire familiale et collective. Elle nous rappelle également que la circulation des juristes prend assez fréquemment, particulièrement durant l'entre-deux-

²⁸ Voir les témoignages de Henri Capitant et Louis Le Fur dans : *Le centenaire des éditions Auguste Pédone, 1837-1937*, Paris, Pédone, 1937.

²⁹ Librairie et maison d'édition fondée par l'érudit Martinus Nijhoff (1826-1894) en 1853 à La Haye. Son fils Wouter contribue à l'internationalisation et à l'expansion de l'entreprise à partir de son séjour aux États-Unis en 1901 en faisant de la société un fournisseur privilégié des bibliothèques américaines pour les ouvrages anciens et nouvellement édités sur le continent européen.

³⁰ Librairie puis maison d'édition fondée par Carl Samuel Heymann, entrepreneur et philanthrope juif-allemand (1793-1862) en Silésie en 1815 puis transférée à Berlin en 1835. La maison devient à partir de 1846 l'éditeur officiel des productions judiciaires de la monarchie prussienne. Lui succèdent Otto Löwenstein puis Anni Gallus qui spécialisent la maison dans l'administration et le droit. En 2012, le catalogue de la maison d'édition pour les années 1815-1896 a été réédité.

³¹ Traductions de Carlos Calvo, Pasquale Fiore, Travers Twiss, Elihu Root, James Brown Scott, Alejandro Alvarez, Jesus Maria Yepes et Fernando Pereira de Silva, Manley Hudson.

³² Voir l'appendice des recensions bibliographiques pour la période 1847-1911 établi par Rune Svarverud dans *International as a World Order in Late Imperial China: Translation, Reception and Discourse, 1847-1911* (Leiden : Brill, 2007).

³³ Bardo Fassbender, Anne Peters, eds., *The Oxford Handbook*, op. cit., p. 14 (cf. note 2).

³⁴ *The Notion of Progress in International Law* (The Hague: TMC Asser Press, 2010).

internationalistes, une approche globale située. Monde(s). Histoire, Espaces, Relations, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2015, Profession, juristes internationalistes, pp.1-20.

<halshs-01159904>

guerres, la forme de l'exil, ou de la migration, ce qui n'est pas sans effets, ni sur les interventions de ces juristes errants ni sur les thématiques débattues au sein du champ. Durant l'entre-deux-guerres, juristes russes ou juifs exilés investissent des thématiques spécifiques (minorités, réfugiés, apatridie, nationalité, droits de l'homme, justice internationale, etc.), et sont également des passeurs et intermédiaires entre des productions juridiques qui peuvent s'ignorer³⁵.

L'intérêt de se pencher sur les parcours individuels apparaît d'autant plus grand que le champ semble caractérisé, au moins jusqu'à l'après Seconde Guerre mondiale, par une relative ouverture, permettant l'insertion d'hommes, de formation juridique certes, mais ayant mené auparavant d'autres carrières. Ajoutons que la forte spécialisation qui est aujourd'hui de règle n'a guère cours avant la Seconde Guerre mondiale. Albert de Geouffre de La Pradelle, l'une des figures dominantes de l'entre-deux-guerres, a soutenu une thèse de droit romain et ses fonctions de jurisconsulte ne l'empêchent nullement de multiplier les consultations auprès d'entreprises privées en un temps où, en Europe, la distinction entre privatistes et spécialistes du droit international public est bien tenue³⁶. Le multipositionnement, dont les formes varient selon les individus, est aussi une caractéristique des acteurs du droit international. Leur activité participe souvent à la fois du champ académique, des mondes savants, de la sphère diplomatique, voire économique, sans omettre des interventions proprement politiques loin d'être exceptionnelles. En témoigne, pour ce dossier, la carrière grecque de Nicolas Politis évoquée par Marilena Papadaki. Tout cela contribue également à cette diversification des pratiques et des formes d'intervention qui ne peut véritablement être observée qu'au plus près des parcours.

Une approche sociale globale « située » peut avec profit réintégrer les pratiques et les itinéraires dans la construction d'une histoire transnationale des juristes internationalistes, en pointant certains lieux et processus sociaux, comme autant de points d'observation d'une vision réfractée. Pour s'en tenir au seul Nicolas (1872-1942), l'analyse de ses archives privées permet de mesurer l'articulation entre conditions de la circulation migratoire (de Corfou à Paris) et pratique professionnelle. Ainsi, une ébauche d'un récit autobiographique datant de juillet 1941³⁷ met-il l'accent sur l'opposition absolue de son père de le voir devenir officier de marine, objet de sa fascination à l'adolescence, le père estimant qu'il est impossible de faire confiance à l'État grec et que la marine prédestine à une vie de vagabondage international !

³⁵ Dzovinar Kévonian, « Les juristes, la protection des minorités et l'internationalisation des droits de l'homme : le cas de la France, 1919-1939 », revue *Relations internationales*, Juristes et relations internationales aux XIX^e-XX^e siècles, vol. 149, janvier 2012, p. 57-72. Nous pouvons prendre l'exemple particulièrement frappant du philosophe et sociologue du droit polonais Léon Petrazycki dans les réceptions inégales et décalée en Europe et aux États-Unis. Voir Dzovinar Kévonian, "André Mandelstam and the Internationalization of Human Rights (1869-1949)", in Miia Halme-Toumisaari, Pamela Slotte, eds., *Revisiting the Origins of Human Rights: Genealogy of a European Idea* (Cambridge: Cambridge University Press, 2015, à paraître).

³⁶ Sur ce cas précis : Frédéric Audren, « Alma Mater sous le regard de l'historien du droit. Cultures académiques, formation des élites et identités professionnelles », in Jacques Krynen, Bernard d'Altéroche (dir.), *L'histoire du droit en France. Nouvelles tendances, nouveaux territoires*, Paris, Classiques Garnier, 2014, p. 145-172 ; Marc Milet, « La Faculté de droit de Paris sous la Troisième République : une domination sans partage ? (1871-1939) », in Jean-Louis Halperin (dir.), *Paris, capitale juridique (1804-1950). Étude de socio-histoire sur la Faculté de droit de Paris*, Paris, Éditions rue d'Ulm, 2011, p.143-176.

³⁷ Archives de la Société des Nations (ASDN), Fonds privé Nicolas Politis, P208, dossier 3, manuscrit du 20 juillet 1941, « Mémoires ».

internationalistes, une approche globale située. Monde(s). Histoire, Espaces, Relations, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2015, Profession, juristes internationalistes, pp.1-20.

<halshs-01159904>

Ce dernier entend donc faire de son fils l'« avocat le plus célèbre de Corfou » grâce au diplôme de droit de la faculté de Paris. Le moyen : l'envoyer dès 16 ans à Paris où il avait lui-même fait ses études dans les années 1850 et dont il avait gardé une « affection profonde et une admiration attendrie », où se trouve déjà son autre fils qui prépare l'entrée à l'école polytechnique. À Paris à partir de 1888, Politis doit l'abandon du métier d'avocat à sa fréquentation de l'École libre des sciences politiques : il y découvre la sociologie, est séduit par ses entretiens avec le sociologue Théophile Funck-Brentano et l'économiste social Emile Cheysson, publie sa thèse sur la conférence de Berlin sur la législation du travail de 1890 dans la *Revue internationale de sociologie* de René Worms (en 1894). C'est alors qu'il décide, également influencé comme de nombreux élèves ou auditeurs juristes de sa génération par les cours de Sorel et de Vandal, de s'engager dans la carrière diplomatique tout en poursuivant son double cursus à la faculté de droit. Cela lui permet de faire la synthèse entre son tempérament (son « envie d'agir, de se distinguer, d'entrer dans la vie pratique »), les ambitions paternelles (il obtient une rente pour deux ans) et des figures dont il fait ses modèles (notamment le célèbre Comte Ioannis Kapadostrian, originaire de Corfou comme lui)³⁸. Ces mêmes archives contenant également les brouillons, prises de note sur ses lectures et rédactions originelles de plusieurs de ses articles, avec les ratures, remords et corrections, permettent d'écrire une histoire du processus de production écrite des juristes, ici à l'intersection entre l'expertise, la doctrine et le service de l'État. Le procédé de Politis consiste à croiser petit nombre d'articles doctrinaux, à user systématiquement de la presse d'actualité internationale, réemployer des documents sténographiés ou publiés de la Société des Nations pour produire une prose de la pratique, analytique et méthodique, entre théorie et ingénierie sociale de l'international.

À travers ce cas précis, l'action est à l'intersection de l'histoire faite corps et de l'histoire faite chose, soit, pour reprendre le cadre d'analyse bourdieusien de l'*habitus* comme dispositions incorporées et des structures du champ juridique. L'approche biographique permet ainsi de confronter histoire du discours juridique et histoire sociale des juristes à partir de l'étude d'un parcours singulier. Ceci permet de mettre en lumière clivages, ambivalences et contradictions, non comme variations individuelles autour d'un idéaltype du juriste libéral-impérial mais comme manifestations d'identités plurielles. L'appartenance à différents mondes – qu'illustre à merveille le parcours de David Santillana, juif portugais, né en Tunisie, éduqué en Angleterre et serviteur de l'état italien étudié ici par Florence Renucci –, l'analyse des justifications apportées aux choix opérés, les variations des arguments mobilisés sont autant d'entrées possibles³⁹.

C'est là dire aussi qu'une histoire des pratiques et des savoirs, des apprentissages également, en lien avec une histoire, mieux connue, des doctrines est envisageable, d'autant que là encore existent des gisements de sources peu ou pas mobilisés jusqu'ici. Les archives personnelles des internationalistes de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle sont nombreuses, et peu exploitées encore, pour des raisons qui tiennent d'ailleurs parfois à la difficulté de leur repérage ou aux conditions de leur conservation. L'approche par la collecte raisonnée de

³⁸ ASDN, Fonds Politis, P208, dossier 3. Note sur l'École des sciences politiques, 1891-1893.

³⁹ Sabine Loriga, *Le petit x. De la biographie à l'histoire*, Paris, Le Seuil, 2010 ; François Dosse, *Le pari biographique : écrire une vie*, Paris, La Découverte, 2013 (rééd.), p. 279-303 ; Mohamed Nachi, *Introduction à la sociologie pragmatique*, Paris, Armand Colin, 2013 (rééd.).

internationalistes, une approche globale située. Monde(s). Histoire, Espaces, Relations, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2015, Profession, juristes internationalistes, pp.1-20.

<halshs-01159904>

source orale à l'échelle internationale pourrait permettre également de croiser itinéraires, construction des identités, discours et pratiques. L'entretien oral effectué pour ce dossier avec le juriste Géraud de La Pradelle, fils de Raymond de La Pradelle et petit-fils d'Albert de Geouffre de La Pradelle est un exemple des apports possibles.

Ajoutons que les revues et les bulletins des institutions savantes liées au droit international ne sont pas avares de listes, chroniques et bibliographies en particulier qui sont autant d'inventaire et de modes de structuration de la matière du droit international, donnés à lire aux praticiens. Ainsi en est-il des rapports sur les publications relatives à l'histoire du droit en France, édités par la Société bibliographique, association membre du réseau de la Société bibliographique internationale, au tournant du XIX^e siècle. Celui paru en 1900 sous la plume de Paul Fournier (Université de Grenoble) montre un état en un temps donné des classifications biblio-thématiques du droit, comme une cartographie des connaissances des juristes sur les productions émanant d'espaces nationaux et/ou régionaux différents⁴⁰.

Du centre et de la périphérie

Insister sur la nécessité de prendre en compte les itinéraires, et les appartenances, souvent multiples et complexes des internationalistes revient à dire que leurs productions et leurs interventions sont, en dépit d'une systématique référence à l'universalité, éminemment situées. Nous rejoignons par là les débats en cours dont les protagonistes, au premier rang desquels Arnulf Becker Lorca, se proposent de rompre avec l'eurocentrisme spontané des récits traditionnels du développement du droit international, volonté qui est, dans un même mouvement une interrogation, plus implicite souvent, sur l'effectivité du droit international ou ses fonctions.

Les controverses à ce sujet, dont les textes réunis ici se font parfois l'écho, sont passionnées parce qu'elles touchent à la nature même du droit international. Simple moyen de dire, voire de conforter, les hiérarchies existantes au sein de l'ordre international pour les uns, collection de discours utopiques, guère dégagés de leurs racines religieuse ou philosophique pour d'autres, position de beaucoup Outre-atlantique comme le rappelle Mark Janis, grammaire dont l'étude permet de contester et de renégocier les rapports entre entités inégales, écrivait Arnulf Becker Lorca. De fait, à toutes les échelles d'observation, l'ambivalence est de règle. David Santillana, instrument des intérêts italiens et plus généralement de la pénétration européenne en Afrique du Nord, n'en demeure pas moins l'un des premiers critiques de ses formes et travaille à une hybridation des droits qui fasse une large place au droit musulman. Les sincères serviteurs de l'universel, qui pourtant défendent avec ardeur les intérêts des puissances qu'ils servent sont nombreux parmi les premières générations d'internationalistes.

Le débat, posé en ces termes, n'est, de ce fait, sans doute pas tout à fait celui des historiens, qui seront sensibles à la proposition de Douglas Howland de déplacer légèrement le questionnement en s'interrogeant sur l'effectivité de pratiques et de discours, très souvent étudiés sous le seul aspect de leur contribution au maintien de la paix, à la doctrine ou aux modifications de l'ordre géopolitique. Or, pour la période plus particulièrement évoquée par

⁴⁰ Paul Fournier, *Rapport sur les publications relatives à l'Histoire du droit de 1888 à 1897*, Paris, Société bibliographique, 1900.

internationalistes, une approche globale située. Monde(s). Histoire, Espaces, Relations, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2015, Profession, juristes internationalistes, pp.1-20.

<halshs-01159904>

ce dossier, ce ne sont pas, loin de là, les seules matières dont traitent les internationalistes, ni les seuls buts que poursuit la génération qui préside à l'institutionnalisation d'un droit international refondé. Ils prêtent attention aux unions internationales qui se multiplient alors, en particulier dans le domaine des communications, quand ils ne prennent pas part à leur genèse, discutent et parfois rédigent les accords facilitant la circulation par-delà les frontières des biens des capitaux et des personnes⁴¹, il n'est que de lire les annuaires de l'Institut de droit international ou de l'International Law Association pour s'en persuader. Ils entendent en somme renforcer l'interdépendance de toutes les parties du monde et leur rôle en ce domaine est loin d'être négligeable, quoique peu étudié encore. Certains de plus, particulièrement après la Première Guerre mondiale, ne sont pas seulement des diplomates et des hommes de doctrine, mais aussi, des arbitres ou des juges, dimensions peu évoquées en ce dossier, et auxquels l'historiographie commence à s'intéresser dans sa profondeur historique⁴².

Tout ceci fait des juristes, et cela nourrit et justifie sans doute la récente fascination historienne, éminemment des hommes de leurs temps, non seulement trivialement parce qu'ils en seraient les produits, mais aussi parce que, pour paraphraser la phrase d'Alphonse Rivier, longtemps secrétaire de l'Institut de droit international, leur matière première est leur époque même, qu'ils ont obligation de penser et que souvent ils entendent mettre en forme, ce que leur permet parfois leur très singulière position à l'intersection ou au contact de plusieurs sphères étatiques⁴³. À l'heure où l'histoire des interconnexions et des interdépendances connaît, sous différents labels, une nouvelle jeunesse, où s'affirme aussi la nécessité d'une hybridation des savoirs disciplinaires, nous souhaiterions que ce dossier invite à de nouveaux échanges et nourrisse de nouveaux travaux.

⁴¹ Philippe Rygiel, *Une impossible tâche ? L'Institut de droit international et la régulation des migrations internationales, 1870-1920*, HDR soutenue à l'Université Paris 1 en 2011, en ligne sur : <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00657654> [consulté en janvier 2015].

⁴² Yolanda Gamarra, "Rafael Altamira y Crevea (1866-1951). The International Judge as 'Gentle Civilizer'", *Journal of the History of International Law*, vol. 14 (2012/1), p. 1-49; Mark Lewis, *The Birth of the New Justice: The Internationalization of Crime and Punishment, 1919-1950* (Oxford: Oxford University Press, 2014).

⁴³ Pour une discussion de ce point, Charle Christophe, « Histoire globale, histoire nationale ? », *Le Débat*, op. cit. (cf. note 27).